



Le Saint-Siège

MESSAGE DU PAPE JEAN-PAUL II À L'OCCASION DU 50^e ANNIVERSAIRE DE L'OCIC

A Monsieur l'Abbé Lucien Labelle

Président de l'Organisation Catholique Internationale du Cinéma

Au début de notre Pontificat, nous sommes heureux de nous associer au jubilé d'or de l'Organisation catholique internationale du Cinéma, célébré à La Haye. La présence ecclésiale que cette institution essaie d'assurer au cœur de la vaste production cinématographique mérite en effet d'être encouragée, pour aider nos contemporains et toute la société à bénéficier vraiment, aux plans humain et spirituel, du développement de ce secteur important et à surmonter les risques qu'il comporte. Vous pouvez également aider l'Eglise à mieux comprendre et utiliser les ressources de ce "septième art" pour sa mission de salut.

C'est le mérite de vos devanciers d'en avoir compris l'enjeu et d'avoir su éveiller l'attention particulière des chrétiens sur la créativité cinématographique. Cette action ne tarda pas à recevoir les encouragements du Saint-Siège pour la situer au plan de l'Eglise universelle: nous pensons notamment au Pape [Pie XII](#) qui manifesta une grande sollicitude en ce domaine (Cfr. Pii XII *Allocutio Cultoribus cinematographicae artis ex Italia Romae coadunatis*, 21 iunii 1955: AAS 47 (1955) 501-512). Et le [Concile Vatican II](#) est venu éclairer et stimuler cet apostolat des communications sociales, en posant les bases de l'Instruction pastorale « [Communione et Progressus](#) ». Vous avez raison d'en tirer sans cesse le dynamisme et les orientations que requièrent vos responsabilités.

Certes, l'OCIC n'a pas une tâche facile pour être pleinement fidèle à sa vocation, et les modalités de son action peuvent être parfois diversement appréciées, la sensibilité personnelle s'attachant à tel ou tel aspect. Or cette institution ecclésiale doit accueillir et promouvoir les essais du cinéma moderne avec la lucidité et la compréhension que demande cet art spécifique, et en même temps témoigner librement des valeurs humaines et spirituelles exigées par l'éthique chrétienne, souvent rappelée par le Magistère. Nous tenons à vous exprimer la reconnaissance de l'Eglise pour le

travail qui a été accompli en ce sens. Mais le jubilé de votre Organisation doit surtout provoquer un élan vers les tâches à venir. Nous espérons d'une part, que les différentes instances amélioreront encore la compétence et la qualité apostolique de leur service. Et nous souhaitons, d'autre part, qu'elles trouvent toujours davantage, entre elles et avec le Saint-Siège, précisément dans l'OCIC, la concertation qui donnera à leur action la force d'un engagement catholique de plus large envergure. Nous jugeons bon de confier à votre méditation quelques points fondamentaux.

Parler de cinéma, c'est d'abord évoquer le secteur très complexe de la créativité et de la production des films. C'est un vrai dialogue qui doit s'établir ici entre l'Eglise et le monde du cinéma: vous en êtes déjà et vous pourrez en être toujours davantage les artisans qualifiés et efficaces. Puissiez-vous contribuer à susciter une mentalité nouvelle qui accepte que les priorités soient posées sans ambiguïté! Voici quelques thèmes qui pourraient faire l'objet d'une réflexion approfondie avec les réalisateurs et acteurs: cherchent-ils la promotion des authentiques valeurs humaines? Donnent-ils la place qui convient aux valeurs religieuses et spécifiquement chrétiennes? Vous pouvez au moins insister pour que celles-ci ne soient ni omises ni sous-estimées. Quelle responsabilité pour l'Eglise et aussi quelle espérance, d'encourager sans cesse le retour à une production cinématographique humainement digne de ce nom!

Une autre série de réflexions s'imposerait aujourd'hui, bien qu'elle touche un problème délicat, régi par la loi du commerce: les organes de distribution de films tiennent-ils compte suffisamment de la dignité et des convictions des destinataires? En effet, des pays techniquement avancés diffusent trop souvent – et de jeunes nations semblent accueillir trop facilement – nombre de réalisations cinématographiques discutables, sans se soucier des diversités culturelles, ethniques et historiques des spectateurs.

Mais la pastorale de l'OCIC doit viser plus encore la formation des éducateurs et des usagers, pour leur permettre de bénéficier avec discernement des séquences qui leur sont proposées et d'intervenir à bon escient auprès des responsables.

Enfin, le défi de l'évangélisation, si bien mis en relief par les deux récents Synodes d'Evêques, devrait aussi susciter des initiatives plus nombreuses en ce domaine cinématographique. Il s'agit de créer des films, même modestes et de courte durée, pour témoigner directement de la foi de l'Eglise. Beaucoup de réalisations intéressantes ont déjà vu le jour – et nous en félicitons les auteurs – mais les communautés chrétiennes malgré la pauvreté de leurs moyens, ne devraient pas hésiter à investir davantage dans ce secteur si important, à l'heure de la "civilisation de l'image". Dans le passé, nos sanctuaires se remplissaient de mosaïques, de peintures, de sculptures religieuses, pour enseigner la foi. Aurons-nous assez de vigueur spirituelle et de génie pour créer des "images mouvantes" et de grande qualité, aussi bien adaptées à la culture d'aujourd'hui? Il y va, non seulement de la première annonce de la foi dans un monde souvent très sécularisé, ou de la catéchèse pour approfondir cette foi, mais de l'inculturation du Message

évangélique au niveau de chaque peuple, de chaque tradition culturelle.

Une réflexion particulière nous est suggérée par le thème que les Instances internationales ont choisi pour l'année qui vient: la promotion de l'enfant. Les enfants et les jeunes sont bien en effet les usagers privilégiés, et aussi les plus exposés, face aux bienfaits et aux méfaits de la production cinématographique. Le récent Synode les a aussi considérés comme destinataires de la catéchèse, à un titre particulier. Vous saurez leur accorder une place spéciale dans votre sollicitude.

En ce cinquantième anniversaire, nous souhaitons à l'OCIC une fructueuse activité, en communion profonde avec les Evêques et l'ensemble de l'Eglise. Et nous donnons de tout coeur, aux membres de cette Organisation, et à tous ceux qui oeuvrent avec eux pour que le cinéma serve le progrès humain et spirituel de leurs frères, notre Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 31 octobre 1978.

IOANNES PAULUS PP. II